



FORMATION INITIALE



**PRÉPARATION À LA FORMATION  
POUR L'OBTENTION DU CFC  
MAÇON SELON L'ART. 32 OFPR**



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**  
fédération vaudoise des entrepreneurs

# Préparation à la formation pour l'obtention du CFC maçon selon l'art. 32 OFPr

---

Au cours de leur formation, les ouvriers du bâtiment **sans CFC** acquièrent **les bases scolaires** leur permettant d'accéder à une formation certifiée.

Ils **possèdent les compétences d'exécution** du travail pratique.

Ils **maîtrisent** le français oralement.

<b>Objectif</b>	Acquérir les bases nécessaires en français, en mathématiques et dessin, en vue de la réussite du test final (théorique et pratique) lequel permettra de suivre les cours en vue de l'obtention du CFC, selon l'art. 32 OFPr.
<b>Conditions d'admission</b>	Etre âgé de 23 ans au minimum au début du cours.  Pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 5 ans au moins dans le domaine professionnel concerné.
<b>Frais d'inscription</b> <i>Sous réserve de modification</i>	CHF 1'900.00  <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i></li><li>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i></li><li>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i></li><li>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i></li><li>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i></li><li>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i></li><li>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i></li></ul>
<b>Aide financière</b>	Les participants travaillant dans une entreprise vaudoise coopératrice à la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficieront d'une remise de CHF 380.00.  Les participants cotisant à la CSP/IVC bénéficieront d'un défraiement supplémentaire de CHF 40.00 par samedi, ce qui représente un montant de CHF 600.00 pour 15 samedis.  <b><u>Le coût final de cette formation peut ainsi revenir à un montant de seulement CHF 920.00.</u></b>  Les autres participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.
<b>Durée</b>	15 samedis (cours et examens théoriques et pratiques)
<b>Dates</b>	De janvier à juin de chaque année.
<b>Délai d'inscription</b>	Fin décembre de chaque année.
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Coordonnées en bas de la page.

Thème	Branches	Nombre de périodes
<b>Connaissances de base</b>	Français	32
	Calcul professionnel	32
	Dessin professionnel	32
<u>Total du nombre de périodes</u> Sous réserve de modification		96